



Médicaments d'ordonnance disponibles partout

Comment faire remplir vos ordonnances où que vous soyez

Peu importe où vous habitez :
il est important que vous
disposiez des médicaments
dont vous avez besoin pour
rester en bonne santé.

Avec Aetna International, vous ne manquez pas
d'options. Faites remplir vos ordonnances en
personne ou faites-vous livrer directement chez
vous — c'est aussi simple que 2 et 2 font 4.



Faire remplir votre ordonnance en personne

- 1. Repérez une pharmacie** — Connectez-vous au site Web pour les membres sur **AetnaInternational.com** pour rechercher dans notre annuaire une pharmacie près de chez vous.
- 2. Réglez sur place** — Déplacez-vous dans la pharmacie agréée de votre choix et réglez le montant de votre ordonnance.
- 3. Conservez votre reçu et votre brochure** — Pour vous faire rembourser, vous aurez besoin des renseignements suivants : votre diagnostic, la date du service, le nom du médicament et les consignes posologiques.



Recevoir vos médicaments habituels par la poste

Si vous prenez tous les jours des médicaments pour le traitement du diabète, de l'asthme ou d'une autre maladie, vous pouvez bénéficier d'un approvisionnement de 90 jours pour ce type de « médicament d'entretien », livré directement à votre domicile. Libre à vous de choisir la destination qui convient. Voici comment procéder :

Aux États-Unis

Pharmacie CVS Caremark® Mail Service

1. Demandez à votre médecin de rédiger deux ordonnances pour votre traitement d'entretien :
 - Une quantité suffisante pour 30 jours (approvisionnement à la pharmacie de votre secteur)
 - Une quantité suffisante pour 90 jours (avec trois renouvellements)
2. Rendez-vous sur **Aetna.com/individuals-families/pharmacy/rx-home-delivery** pour obtenir le formulaire de commande ou composez le numéro figurant sur votre carte d'identité de membre pour obtenir de l'aide.
3. Remplissez le formulaire. Puis envoyez-le nous par la poste avec votre ordonnance de 90 jours. Assurez-vous d'inclure votre mode de paiement. Autre option : votre médecin peut télécopier votre ordonnance au **1-877-270-3317**.

En dehors des États-Unis

1. Préparez-vous en ayant à portée de main :
 - Votre carte d'identité de membre
 - Une copie numérique de votre ordonnance à téléverser
 - Votre carte de crédit pour payer toute coassurance ou quote-part obligatoire
2. Rendez-vous sur **Expatps.com/Aetna** et suivez les instructions pour commander votre ordonnance.
3. Composez le **1-855-336-XPAT (1-855-336-9728)** si vous avez des questions ou préoccupations.



Commander à l'avance

Vous quittez les États-Unis pour une affectation internationale? Vous avez peut-être la possibilité de commander jusqu'à 12 mois d'avance de médicaments couverts dans n'importe quelle pharmacie américaine participante.



Être remboursé

Connectez-vous au site Web pour les membres à l'adresse : **AetnaInternational.com**. Cliquez ensuite sur « Mes réclamations » et suivez les instructions pour remplir le formulaire. Assurez-vous de disposer d'une copie numérique de votre reçu et de la brochure sur les médicaments sur ordonnance pour votre demande de remboursement.

Des questions?

Appelez notre Centre de services pour les membres (le numéro figure sur votre carte d'identité de membre) si vous avez besoin d'aide pour trouver des pharmacies, commander des ordonnances à l'avance ou effectuer des réclamations.

Aetna est le nom de marque utilisé pour les produits et services fournis par un ou plusieurs groupes de sociétés d'Aetna, dont Aetna Life Insurance Company et ses filiales (Aetna). Pharmacie CVS Caremark® Mail Service et Aetna font partie de la famille d'entreprises CVS Health®.

Les régimes et programmes d'assurance maladie sont offerts, souscrits ou administrés par Aetna Life & Casualty (Bermudes) Ltd. ou Aetna Life Insurance Company (Aetna). Avec les plans de certaines pharmacies, vous devrez peut-être payer des montants différents pour les médicaments « génériques privilégiés », « de marque privilégiée », « génériques non recommandés » ou « de marque non recommandée ». Reportez-vous aux documents de votre plan pour trouver des informations précises concernant votre couverture. Les ordonnances exécutées dans les pharmacies agréées sont sujettes aux modalités décrites dans les documents de votre régime de prestations. Aetna ne fournit pas de soins et ne garantit pas l'accès aux services de santé. Certains soins de santé ne sont pas couverts. Les programmes d'information sur la santé fournissent de l'information générale sur la santé et ne remplacent pas le diagnostic ou le traitement par un professionnel des soins de santé. Consultez les documents du régime pour une description complète des prestations, exclusions, limites et conditions de couverture. Les informations sont censées être exactes à la date de production; elles sont toutefois sujettes à changement. Pour en savoir plus, reportez-vous au site **AetnaInternational.com**.

[AetnaInternational.com](https://www.aetnainternational.com)

